

La FSU et la formation des maîtres (1996-2010)

Etude A. Dalançon

2018

Introduction

La formation des maîtres a toujours été – et demeure – au carrefour de tous les enjeux du système éducatif, notamment en France, dans un pays où le service public laïque d'éducation constitue un pilier de la République. Elle est en effet liée de façon déterminante à la fois aux buts assignés à l'École, à son organisation, aux contenus des enseignements, et à la situation des personnels enseignants fonctionnaires (recrutement et niveau de qualification, rémunération, définition des fonctions et services...) qui sont les agents principaux du fonctionnement et de la reproduction du système.

Il n'est donc pas étonnant que tous les syndicats d'enseignants s'en soient préoccupés, surtout après la Libération et les débats autour du plan Langevin-Wallon (1947) qui mettait en perspective une « réforme de l'enseignement » démocratique, promettant à tous l'égalité des chances, formant l'homme, le citoyen et le travailleur, et mettant un terme au cloisonnement des ordres (primaire, secondaire et technique). La formation des maîtres a donc été de plus en plus une sorte de colonne vertébrale des plates-formes du syndicalisme enseignant, conférant une cohérence entre revendications dites « corporatives » et projets d'École. Et c'est sur ce sujet, lié automatiquement d'un côté aux volumes de recrutement par concours, aux titularisations des auxiliaires et à tous les aspects de la revalorisation des différentes catégories, et de l'autre aux cursus d'enseignement, que les plus âpres discussions ont été menées avec le ministère de l'EN, sous-tendues par des actions, ponctuées de votes dans les Conseils consultatifs, avec des succès¹ mais aussi des échecs².

Soulignons aussi que les positions et revendications sur la formation des maîtres et les structures syndicales – elles-mêmes adaptées aux structures du système, en particulier dans la FEN – ont toujours été dépendantes l'une de l'autre. Ce fut particulièrement le cas dans la Fédération de l'Éducation nationale, où le sujet constituait un terrain de débat et d'affrontements majeurs entre le SNI et SNES, surclassant les oppositions de tendance, et ceci dès la fin des années 1940. Il n'y eut en effet pas de véritable accord dans la commission Langevin-Wallon entre les représentants des deux plus importants syndicats d'enseignants sur la question des maîtres. La cohabitation des « maîtres des matières communes » et des « maîtres de spécialités », prévue dans le second cycle d'orientation (11-15 ans) dans des établissements propres, était une cote mal taillée. Compromis boiteux entre primaires et secondaires, qui fut la pierre d'achoppement principale pour un accord à l'intérieur de la FEN sur cette question, et partant sur un projet d'École. Question qui ne serait jamais résolue ensuite, jusqu'à la fin de l'histoire de la FEN. Qui opposait non seulement les syndicats nationaux mais aussi les tendances, notamment les deux plus importantes, UID et UA, avec des regroupements sur ces deux bases, opposant grosso modo ceux qui disposaient d'une culture et d'une formation universitaire à ceux qui avaient été formés dans le moule des ENI – ou des entreprises privées et des ENNA pour le SNETAA.

On pouvait espérer que dans la nouvelle FSU, pourrait être réglées les anciennes divergences sur la formation des maîtres qui avaient empoisonné la vie de la FEN. Surtout après l'abandon du projet de professeurs de collège, l'unification du recrutement des maîtres du 1^{er} et second degré au niveau minimum de la licence, et la création des IUFM qui répondait sur le fond aux grandes revendications des syndicats qui se retrouvèrent pour créer la FSU. Cela ne fut pas vraiment le cas. Surtout avec la mise en place de la mastérisation. Gérard Aschieri, bon connaisseur de ce dossier³, homme de synthèse et de

¹ Qu'on songe à la création du CAPES 2^e formule (1952), à celle des IPES (1957), à la mise en échec des projets du début des années 1970 (ITFP, CFPM), à la création de la formation permanente des MAFPEN, des IUFM...

² Création en 1969 du corps des PEGC, condamné au départ à la fois par le SNI et le SNES, suppression des IPES en 1977...

³ Il avait été responsable de la formation des maîtres au SNES à partir de 1978 et durant les années 80.

compromis, reconnaissait dans une interview, que c'était probablement le sujet « le plus conflictuel » dans la FSU aujourd'hui, « plus que la question de l'école du socle ».

Ni les discussions dans le cadre restreint de la tendance très majoritaire UA, ni les rencontres entre les SN, ni les débats dans les instances fédérales ne réussissent à régler vraiment les divergences qui éclatent en 2009-2010, révélées par le clash au CTPM en mai 2009, opposant en particulier, et paradoxalement, le SNES et le SNESup, les alliés sur cette question depuis 1971. Qu'est-ce qui fait accord – et qui est mis en lumière longuement dans les motions de congrès –, et qu'est-ce qui fait débat ? On se rend compte en effet qu'au-delà des accords de principes qui jalonnent l'histoire de la FSU (notamment mémorandum des SN de 2000, renouvelé en 2004 à la veille du congrès de Perpignan, ou motions des congrès fédéraux, notamment celle de 2010), subsistent des approches différentes au sujet de l'unification des corps enseignants, du niveau de leur qualification, de la place du concours de recrutement, des contenus de la formation, des équilibres entre formation académique et professionnelle...

Comment comprendre cette situation ? Faut-il s'en tenir à l'explication qui en était donnée dans le texte d'orientation UA pour les élections de la FSU de 2001, trouvant la cause des débats, tensions ou divergences dans « la complexité des problèmes et des différences dans l'histoire de nos métiers ou de nos pratiques professionnelles et syndicales » ? Quel a été le poids des logiques revendicatives des syndicats nationaux – et de leur histoire – par rapport aux aspirations unificatrices qui auraient dû se concrétiser au plan fédéral ?

On peut aborder la problématique à trois moments :

- un premier s'étendant sur la première décennie de fonctionnement des IUFM où les différences d'appréciation sont déjà présentes. L'année 1999-2000 est un bon point d'observation,
- un second à partir de 2005-2006 où la mastérisation se précise,
- et enfin, une troisième où il faut tenter recoller les morceaux en 2009-2010 après le clash du CTPM de mai 2009.

1- 10 ans après la création des IUFM

« IUFM : 10 ans après, quelles propositions pour un 2^e souffle ? » tel est le titre du dossier publié par la revue UA en janvier 2000, au moment où est annoncé une rénovation des IUFM.

Si on se félicite de la création de cette « structure unique de formation initiale et continue des enseignants », fruit de longues luttes remontant au début de la décennie 1970 – et que François Fillon a échoué à supprimer en 1993⁴ –, en considérant qu'ils ont « fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité », dans la mesure où ils ont « contribué à affirmer qu'enseigner est un métier qui s'apprend », on regrette qu'ils n'aient « pas encore construit pleinement leur identité » ni trouvé l'équilibre souhaitable pour donner une formation professionnelle initiale, avec des parties communes et des parties spécifiques, et participer à la formation continue et la recherche. Outre la question des moyens restent donc posés avant tout la définition et le contenu de la formation professionnelle.

La « professionnalité »⁵, articulée sans opposition entre « formation disciplinaire et formation pédagogique, entre théorie et pratique, entre universitaire et professionnel », précédée par une pré-professionnalisation, n'est pas conçue de la même manière par tous les syndicats nationaux.

Le SNES⁶ met « au cœur de la professionnalité le travail sur les savoirs scolaires et leurs enjeux (scientifiques, épistémologiques, didactiques) et une bonne connaissance des jeunes en situation

⁴ Déjà lui ! Alors qu'il était ministre de l'Enseignement supérieur dans le gouvernement Balladur.

⁵ Néologisme apparu en France à la fin des années 1980, d'origine italienne, désignant un concept distinct du professionnalisme, pour définir le triptyque compétence/qualification/métier, concept en cours de construction, encore flou, instable et ambigu (voir R. Bourdoncle, C. Mathey-Pierre, « Autour du mot « professionnalité » », *Recherche et formation*, n° 19, 1995, p. 137-148).

⁶ Jean-Marie Maillard, alors co-secrétaire général ; voir aussi l'US mag n° 530, oct 2000, p. 28-29, article d'Odile Cordelier, secrétaire nationale du SNES en charge de la formation des maîtres.

d'apprentissage », justifiant l'acquisition du recrutement minimum à la maîtrise et la revalorisation du métier. Ces positions sont anciennes et presque décalquées de celles formulées presque 20 ans plus tôt au congrès de 1985 de Besançon⁷. Toujours très attaché aux contenus disciplinaires et aux conditions de l'élaboration des savoirs et des modes d'appropriation des concepts, le SNES avait alors introduit les dimensions de la « professionnalité » (néologisme qui n'était pas encore en usage) dans la préprofessionnalisation et dans les centres universitaires de formation qu'il réclamait⁸. Ce faisant, il approfondissait et faisait évoluer ses positions, comme pour son projet d'école où le concept de « progressivité » avait fait place à celui de « diversification » pour « une école de la réussite pour tous ».

Le SNUIPP, jeune syndicat dont la plupart des cadres n'ont pas vraiment connu la FEN, où les tendances ne sont pas marquées, est à la recherche de l'affirmation de son identité par lui-même, et pour cela n'est pas prêt à accepter les leçons toutes faites de son grand frère qui l'a beaucoup aidé – y compris matériellement – à se construire. Il est naturellement sensible à la fois à l'innovation dans l'enseignement à la maternelle et à l'école primaire, et à la revalorisation des catégories syndiquées, recrutées maintenant au niveau licence. Loin de bouder les acquis des sciences, il donne souvent la parole aux chercheurs dans *Fenêtres sur Cours*, notamment ceux des sciences de l'éducation, et organise lui aussi des colloques scientifiques comme celui de l'université d'automne de 2004⁹. Il insiste sur « le lien entre pratique et théorie » dans la formation initiale, sur son attachement à la polyvalence, et donc au travail en équipe interdisciplinaire. Le maître est avant tout un « concepteur de pratiques » en « obligation de créativité ». L'école maternelle, « socle de la réussite », doit « prendre en compte les besoins affectifs, physiologiques, et moteurs des enfants pour leur permettre de réussir l'entrée dans les premiers apprentissages. »¹⁰ Toute la distance entre enseigner en maternelle et dans le premier degré et le second degré est ainsi révélée, en dépit d'un objectif commun, celui de la réussite pour tous.

A cela s'ajoutent d'autres différences par rapport au SNES – qui deviennent des divergences – sur les qualifications. Le SNUIPP, préoccupé de trouver le plus rapidement possible les moyens d'intégrer les instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, estime que la revendication de porter le recrutement de tous les maîtres à la maîtrise n'est pas une priorité¹¹. On retrouve là un vieux motif de discorde, y compris à l'intérieur d'UA, entre militants du SNES et du SNI-Pegc.

Du côté du SNESup, on est au contraire, depuis trente ans, très sensible au niveau de qualification du recrutement, à l'exigence de la maîtrise pour tous. La professionnalisation passe par l'« universitarisation » des IUFM, impliquant le développement de la recherche en IUFM et l'augmentation de la place d'enseignants-chercheurs permanents. Il faut noter aussi que le syndicat change avec l'arrivée fusionnelle en 1999 du SNPIufm, c'est-à-dire l'ancien SNPEN dont les militants les plus anciens ont exercé dans les écoles normales et centre de formation des PEGC et animent le collectif « formation des enseignants ». Leur expérience dans la formation des instituteurs les conduit à insister sur les éléments communs de la formation professionnelle, la psychopédagogie dont ils ont été les professeurs, plus que sur la didactique et épistémologie propres à chaque discipline.

Quant au SNEP, syndicat particulier, qui a l'objectif de « conforter la spécificité disciplinaire de l'EPS à l'école »¹², il partage les approches et objectifs du SNES depuis le début des années 1970. Mais, estimant que la spécificité disciplinaire de l'EPS, à visée englobante, ne peut se construire qu'à partir

⁷ Voir thème 3, « Des enseignants, compétents, au rôle et à la situation revalorisée » (L'US n° 109, 18/04/1985, p. 25-27).

⁸ En fait depuis 1951 ! Le congrès de 1983 de La Baule en avait précisé les contours.

⁹ *Fenêtres sur Cours*, n° 262, du 15/11/2004

¹⁰ Eliane Lancette, art. cité, p. 51.

¹¹ Pierre Toussnel pointe le désaccord dans L'US n° 466, 30/05/1998, p. 10.

¹² Noté par Guilhem Véziers in *Une histoire syndicale de l'éducation physique (1880-2002)*, Syllepse, Institut FSU et Centre EPS et Société, 2007, p. 347.

de la particularité des différentes activités physiques et sportives¹³, il est conduit à mettre l'accent sur les pratiques.

En 2000, conscients que, face aux projets de rénovation des IUFM, la FSU doit sortir de l'ambiguïté et faire des propositions, les SN (SNES, SNEP, SNESup, SNUIPP mais aussi SNETAA) élaborent un mémorandum sur la « formation des professeurs » pour « sortir du statu quo ». Un long texte publié dans le bulletin du SNESup¹⁴ et rédigé pour l'essentiel par ses militants¹⁵. Il commence par faire le bilan de 10 ans de formation des maîtres¹⁶. Puis il expose assez longuement des propositions « d'amélioration de l'existant ». Après avoir défini la complexité du métier de professeur et des différentes compétences pour l'exercer, exigeant du temps et se déployant sur l'ensemble d'une carrière, il explique comment « conquérir par étapes une professionnalité globale »¹⁷. La formation doit être à la fois « plus universitaire et plus professionnelle », ce qui suppose qu'elle soit à la fois « très proche de la recherche et du terrain ». Dix mesures suivent¹⁸. Les SN manifestent donc leur accord sur un certain nombre de principes généraux, mais qui se traduisent ensuite par une addition de propositions minimales souvent dictées par un ou plusieurs SN. Il est certes impossible de penser la formation des professeurs au cordeau et de ne pas tenir compte de la diversité des niveaux et des formations. Mais certaines questions restent dans l'ombre, comme le niveau de qualification. Ainsi le mot maîtrise n'est jamais prononcé. François Bouillon reconnaît d'ailleurs les « faiblesses » du *memorandum*, tout en soulignant que sa force vient du fait qu'il est porté en commun par 5 syndicats. Mais *L'US* en parle très peu. Et dans la motion d'orientation UA pour le congrès de 2001, citée plus haut, on reconnaît la persistance de difficultés que la revue de la tendance avait également constatées dans le dossier de l'année précédente.

Le SNETAA aurait-il été responsable de ces faiblesses, du trou noir sur les qualifications ? Sans doute pour une part. D'ailleurs, dans leur contribution au congrès fédéral de 2004, cette fois publiée intégralement dans *L'US*¹⁹, les mêmes syndicats, sans le SNETAA maintenant, mais avec le SNUEP, réitérèrent leurs positions communes, en spécifiant que la « formation initiale des enseignants doit se dérouler jusqu'à bac+5 », mais sans encore définir le niveau de qualification. C'est sous forme interrogative qu'est posé le problème : « Au moment où l'objectif est d'élever les standards des diplômes en Europe (LMD, 3/5/8), où une partie des enseignants du premier et du second degré sont déjà titulaires d'un diplôme au-delà de la licence, faut-il tracer une ambition nouvelle pour la qualification et la certification universitaire des maîtres ? » Il n'y aura pas de réponse à la question par le 4^e congrès de la FSU à Perpignan en 2004, surtout préoccupé par la question de l'élargissement de son champ de syndicalisation et la sortie de l'autonomie. Si on affirme que la formation initiale doit se dérouler jusqu'à

¹³ Ibid, p. 355

¹⁴ *Le SNESUP*, n° 403, 29/03/2000.

¹⁵ François Bouillon notamment et Gérard Bouchet.

¹⁶ Si on se félicite de l'acquis que constitue la création des IUFM, le recrutement des enseignants au niveau de la licence, on regrette qu'un certain nombre « du secteur technique et professionnel restent à l'écart de ce processus faute de licence ou diplôme équivalent ». On pointe surtout 10 facteurs qui ont entravé l'élan initial : outre la question des moyens, le maintien de la coupure IUFM-Université, le fonctionnement cloisonné des formations le marginalisation de la recherche, l'absence de concertation et le développement de la technocratie dans le « management »...

¹⁷ Autour de son centre disciplinaire ou pluridisciplinaire, la qualification de l'enseignant est indissolublement culturelle, didactique, pédagogique et éducative, sociale. La conquête de la professionnalité globale se fait grâce à l'intégration progressive autour du noyau disciplinaire ou pluridisciplinaire de tous les savoirs théoriques et d'actions nécessaires à la maîtrise des autres dimensions de l'acte d'enseigner.

¹⁸ 1- Développer la pré-professionnalisation, 2- Diversifier les cursus universitaires, 3- Mettre à égalité tous les candidats au concours, 4- Rénover le concours du premier degré, 5- Réformer les concours du second degré, - 6 Mieux insérer les stages dans la formation, 7- Donner toute sa place au mémoire professionnel, 8- Mieux former les professeurs de l'enseignement technique et professionnel, 9- recruter et former les formateurs, 10- Lier formation et recherche.

¹⁹ *L'US* n° 596, 19/01/2004, p. 8.

bac +5, on en reste au questionnement des 5 syndicats dont la contribution est publiée en annexe des textes adoptés.

2- A partir de 2005 « universitarisation » et « mastérisation »

Il est évident, dès le début des années 2000, que le « processus de Bologne » de rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur européens (1998) (LMD [licence, master, doctorat] 3/5/8) va se renforcer et conduire au remplacement de la maîtrise par le master comme niveau de qualification bac+5. La loi Fillon (2005) intégrant les IUFM dans les universités, accélère cette évolution. Au plan des principes, cela aurait dû satisfaire la FSU et ses syndicats. Ce n'est pas le cas ; en outre ces réformes les divisent.

L'universitarisation correspond à une vieille revendication des syndicats nationaux (UA de la FEN), notamment du SNESup et du SNES, mais elle se met en place par étapes, dans une certaine confusion, tandis que l'autonomie des universités progresse à grands pas. La FSU y voit surtout le risque que, le cadrage étant trop peu contraignant, chaque IUFM dispose d'une trop grande marge de manœuvre tant au niveau des plans de formation que de l'évaluation des stagiaires²⁰, faisant resurgir le spectre du recrutement régional.

À la rentrée 2008, le Gouvernement annonce qu'à partir de 2010, les enseignants devront être titulaires d'un master pour être titularisés et avoir validé au moins une première année de master pour s'inscrire au concours. Le sujet est d'une importance fondamentale pour le présent et l'avenir, et contient des risques de querelles internes, si bien que c'est le secrétaire général, Gérard Aschieri, qui prend la plume pour cadrer la problématique²¹. Il ne s'agit pas de rejeter en bloc une réforme qui correspond dans ses principes à « une élévation de la qualification de tous les enseignants et CPE qui permette à la fois une amélioration de la formation et une revalorisation substantielle pour tous » mais « est-ce bien le projet gouvernemental ? » On peut craindre que la recherche ne disparaisse et que la formation professionnelle soit sacrifiée au profit d'un « compagnonnage » où les « stagiaires seraient immédiatement jetés dans le grand bain ». D'un autre côté, les déclarations gouvernementales laissent planer un doute sur l'ampleur de la revalorisation promise et rien n'est prévu pour les pré-recrutements. Enfin, l'organisation au niveau master en 2010 implique l'inscription en master dès 2008, sans aucune visibilité pour l'avenir, et alors que toutes les licences ne débouchent pas sur des masters.

La mort annoncée des IUFM fait l'unanimité contre elle. Des états généraux de la formation des enseignants réunissant syndicats (FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT, FERC-CGT, UGICT, Sud-Education, UNEF, Sud-Etudiant) mouvements pédagogiques, chercheurs et formateurs... se tiennent à Paris le 4 octobre 2008, accompagnés d'une grève unitaire le 7 octobre. A peine un entrefilet de compte rendu dans *L'US*²² ; pas un mot dans *POUR*, car il n'en sort qu'un accord sur des principes généraux et un constat de désaccords sur la mastérisation.

Non seulement la mastérisation imposée à marche forcée par le ministre Xavier Darcos en 2008 place sur la défensive tous les acteurs syndicaux, mais elle les divise, y compris les syndicats nationaux de la

²⁰ Voir article de Marianne Baby, *POUR*, n°124, nov. 2007, p. 14.

²¹ « Les IUFM réformés », *POUR*, n° 130, septembre 2008, p. 15.

²² *L'US* n°672, du 11/10/2008, par O. Cordelier. Il faut dire que la réforme des lycées est en même temps une préoccupation urgente.

Ce relatif désintérêt du SNES pour cette action s'explique aussi par la situation dans laquelle il se trouve. Si le syndicat défend depuis longtemps une formation initiale de qualité des enseignants, il doit aussi prendre en compte l'image déplorable des IUFM dans la profession, celle-ci étant liée à des facteurs divers : qualité très variable des contenus de formation, parfois très contestés, « infantilisation » des stagiaires, pression à la titularisation, etc... Un engagement plus important dans une action de « soutien aux IUFM » aurait été un échec.

FSU, en particulier sur l'existence des masters, leurs contenus et sur la place du concours, questions qui avaient déjà été mal résolues pour l'articulation maîtrise-concours.

3- Débats et clash dans la FSU en 2009-2010

Dans un 4 pages de février 2009, le SNES, qui reste dans la FSU le pivot des positions fédérales dans le domaine de la formation des maîtres, fait le point²³. Le syndicat dénonce la précipitation du gouvernement pour imposer une réforme « guidée avant tout par des préoccupations budgétaires » (LOLF oblige), qui dissocie qualification disciplinaire et formation professionnalisante, refuse les pré-recrutements, compromet l'année de stage. Pour ces raisons qui font l'unanimité dans la FSU, le projet est « inacceptable ». Mais est-on bien d'accord sur ce qu'il faut demander à la place ?

Le SNES réaffirme dans ce document, et lors de son congrès qui suit en avril à Perpignan, la nécessité de mettre en place un pré-recrutement par concours dès le cursus de la licence sur le modèle des IPES. Les concours de recrutement doivent évaluer le niveau disciplinaire tant à l'écrit qu'à l'oral. Le syndicat maintient son attachement à l'existence de l'agrégation²⁴, en reconnaissant que le master pose désormais la question d'un seul concours. Il est en effet favorable à ce niveau de qualification, le concours devant se situer après l'obtention du master²⁵. Les masters doivent conserver leur mention disciplinaire mais peuvent comporter une spécialité « enseignement », en refusant la constitution de filières pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Il ne faut en effet pas enfermer les M2 dans la seule perspective de l'enseignement mais les ouvrir vers la recherche, et sans numerus clausus²⁶. En réalité il n'y a pas de parfait accord entre les différents SN sur ces questions.

En particulier de la part du SNESup, radicalement opposé à la réforme « Darcos-Pécresse ». Il met en valeur la mobilisation des formateurs, chercheurs et étudiants contre un projet s'inscrivant « dans un projet de société global marqué par le désengagement de l'État, la mise en concurrence, le mépris pour les biens immatériels que sont l'éducation, la santé et la culture »²⁷. Certes le syndicat estime nécessaires, pour exercer le métier d'enseignant, cinq années d'études supérieures reconnues par un master. Mais on

²³ Suppl. à L'US n° 678 du 25/02/2009.

²⁴ En 1999, le congrès de Lille avait réactivé le mandat de « faire du corps des agrégés le corps de référence du second degré.

²⁵ Les débats sur ce point ont été houleux. Ils opposent ceux qui estiment que, compte tenu de l'année de stage, l'entrée dans le métier est repoussée à bac+6° et sont donc partisans d'avancer le concours au M1, à ceux qui défendent l'idée de l'acquisition de la totalité du master qui justifie la revalorisation au niveau de cette qualification.

²⁶ « L'« universitarisation » et la « mastérisation » de la formation des maîtres en France provoquent des problèmes d'intégration parce que la formation à l'IUFM comprend une dimension universitaire et une dimension professionnelle. La deuxième année d'IUFM a lieu sur le terrain, s'agissant pour les stagiaires d'acquérir une expérience et des compétences professionnelles plutôt que des connaissances théoriques. La question qui se pose est de savoir comment évaluer le stage pratique, mais aussi quelle équivalence lui donne-t-on avec d'autres diplômes plus théoriques ? Est-il possible d'espérer un diplôme universitaire comme le Master sans passer une cinquième année à l'université ? Jusqu'à présent, les diplômés de l'IUFM ont un statut Bac + 5, refuser la certification en Master entier impliquerait par conséquent, une perte du statut académique. Si l'on tient compte de la définition européenne, le second cycle dure 2 ans, et il n'est pas souhaitable par rapport à la mobilité des enseignants et par rapport à la compatibilité des formations de certifier les futurs professeurs après une seule année post-licence. Faire en sorte d'intégrer partiellement la cinquième année à l'université n'est également pas sans difficulté parce que l'architecture semestrialisée de l'IUFM ne convient pas toujours avec le calendrier scolaire ni la culture professionnelle. Un autre problème d'intégration se pose au niveau du recrutement. Actuellement on passe le concours à la fin de la PE1, mais l'entrée dans le deuxième cycle se situe normalement au début de la quatrième année. »

²⁷ « La réforme du recrutement et de la formation : tentatives de passage en force » édito de Sylvie Plane responsable du collectif FDM et Stéphane Tassel secrétaire général, SNESUP, 14/05/2009.

peut se demander s'il a vraiment accepté le nouveau cursus LMD (3-5-8)²⁸. En tout cas il combat l'organisation en cours des masters. Il est en particulier attaché à préserver des M2 de recherche, donc peu favorable pour cette raison à un concours durant le M2 qui pèserait sur les contenus d'enseignement, et préférerait une admissibilité et admission en fin de M1. Chez les formateurs en IUFM, on critique de façon voilée la propension du SNES à vouloir mettre trop l'accent sur les savoirs disciplinaires et pas assez sur les autres facettes du métier²⁹.

Du côté du SNUIPP, on opte pour le concours en fin de M1, et des contenus de M2 fortement professionnalisés, en lien avec les IUFM. Dans le premier degré subsiste la prégnance du schéma de « l'école professionnelle » sur le modèle des ENI. Au départ, le SNUipp défend l'idée d'un concours en fin de L3, suivi de deux années de formation professionnelle débouchant sur un grade de master. Cette logique de formation « successive » universitaire/professionnelle est évidemment en opposition avec celle du « biseau » défendue par le SNES.]

Enfin le SNEP, s'il est favorable à une élévation du niveau de recrutement au master, souhaite conserver ses cursus STAPS en lien fort avec le métier et une véritable formation à l'IUFM.

C'est la réunion du CTPM du 28 mai, pour modifier les décrets portant statuts des différentes catégories d'enseignants et personnels d'éducation du second degré, qui met le feu aux poudres.

Au sein de la FSU, « il n'y a pas eu d'accord sur une position commune pour l'ensemble des textes et chacun des syndicats représentant les personnels concernés par les modifications statutaires s'est exprimé en fonction de ses mandats et de l'évolution des textes le concernant. D'où des votes différents en contre, abstentions, refus de vote, personne ne votant en faveur d'un texte »³⁰. Le SNEP refuse de voter. Mais le SNES s'abstient sur les textes concernant les catégories qu'il syndique car il ne peut pas voter contre la reconnaissance du master, sans laquelle la revalorisation ne pourra être justifiée. D'autant qu'il a réussi à faire supprimer des formulations dangereuses. Il explique aussi que les textes examinés ne portaient que « sur l'élévation du niveau de recrutement et sur les mesures transitoires que nous avons fait évoluer avec la FSU », et que la bataille doit se poursuivre pour « tout ce qui concerne

²⁸ Le problème est aussi lié à la structure du LMD : au début des années 2000, deux options semblent possibles. Ou bien un cursus linéaire (L->M->D) ou bien une structure parallèle, la licence formant un « socle » à partir duquel les étudiants bifurqueraient vers des formations de type bac+5 (M), ou bien de type bac+8 (D). Le choix final est un mélange des deux, avec la création de masters professionnels ne permettant pas la poursuite d'études (du type des masters MEEF), tout en maintenant des masters « recherche ». Le débat dans la FSU porte aussi sur le cursus type pour l'accès aux fonctions enseignantes, le SNES défendant la possibilité de passer (et réussir) les concours après un cursus « recherche » ainsi qu'une formation « en biseau ».]

²⁹ Voir l'article de Gisèle Jean, pourtant récente ancienne co-secrétaire générale du SNES, « Stages et formation des enseignants: un élément du dispositif à penser autrement », *Former des maîtres*, suppl à *SNESUP* n° 577, sept 2009.

³⁰ « Pour condamner ce coup de force, la FSU a proposé aux autres organisations de boycotter le CTPM. Celui-ci a été reconvoqué le lendemain. Chaque organisation représentée a choisi d'y défendre ses positions. Au sein de la FSU il n'y a pas eu d'accord sur une position commune pour l'ensemble des textes et chacun des syndicats représentant les personnels concernés par les modifications statutaires s'est exprimé en fonction de ses mandats et de l'évolution des textes le concernant. D'où des votes différents en contre, abs, refus de vote, personne ne votant en faveur d'un texte. La détermination de la FSU reste entière: d'une part imposer le retrait de ces projets de l'ordre du jour du Conseil Supérieur de la Fonction Publique – et à son initiative un vœu unanime a été adopté en ce sens et tous les syndicats ont quitté la séance de la « section syndicale » de ce CSFPE - d'autre part détermination à mettre en échec le projet actuel et imposer une autre réforme avec en particulier une année de formation véritable post concours dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, des pré-recrutements pour permettre notamment une vraie diversité sociale, la reconnaissance du rôle d'IUFM rénovés avec les moyens spécifiques adéquats.

l'organisation de l'année de formation (quotité de service, rôle des IUFM) »³¹. Une telle position est vécue presque comme une trahison par le SNESup – qui ne siège d'ailleurs pas au CTPM.

Il faut donc essayer de recoller les morceaux dans la FSU. A la rentrée, Marianne Baby³² essaie de ne pas mettre de l'huile sur le feu. Mais dans le rapport d'activité national³³ avant le congrès de Lille, les syndiqués ont le choix entre deux fenêtres A et B. L'EE est très dure dans son texte d'orientation en condamnant « la catastrophe de la mastérisation, fruit de visions syndicales étroites et corporatistes, certains pensant tirer leur épingle du jeu face à un gouvernement de guerre »³⁴.

Unité et Action cherche une issue depuis le mois de juin. Un séminaire a réuni les responsables des différents SN concernés. Le compte-rendu fait par Bernadette Groison³⁵ et Elisabeth Labaye montre que les questions en débat n'ont pas progressé vers une position commune. C'est la place du concours qui fait le plus débat : on fait le constat des positions différentes au sein de la FSU où le SNES et le SNEP sont seuls à demander le concours après obtention du master. A l'extérieur de la FSU, il y a un front large pour l'admissibilité en M1, le SE et le SGEN étant en réalité sur un concours le plus tôt possible, dès L3. La conclusion est que « nous ne sommes pas opérationnels sur tous les sujets » et que outre la question de la place du concours se posent également celles de ses contenus, des pré-recrutements qui ne peuvent être les IPES d'hier...

Au congrès de Lille, en février 2010, on fait le point, en soulignant longuement tout ce qui fait accord dans la FSU pour « l'amélioration et le renforcement de la formation initiale et continue des personnels et la reconnaissance des qualifications acquises »³⁶. Mais on est obligé de reconnaître que d'autres

³¹ « Formation des maîtres, à vous de juger », 4 pages spécial, suppl. US n° 682, 8/06/2009.

³² POUR n° 138, sept 2009, p. 14. Elle note que le nouveau ministre Luc Chatel et Valérie Pécresse vont tenir compte des rapports Marois-Filâtre et mettre en place dès septembre des groupes de propositions, « avant de prendre les décisions finales sur les maquettes de concours et de master » qui seront examinées par le CNESER. « Cependant malgré cet affichage, les décrets, dont la FSU demandait la non-publication pour permettre une concertation approfondie, ont été publiés fin juillet. Par ailleurs, les ministres refusent toujours de revenir sur l'inacceptable pourcentage formation/exercice en responsabilité lors de l'année de stagiaire, et de confirmer le rôle et la place des IUFM tout comme ils éludent la question des prérecrutements. Bref le dossier est loin d'être clos et la FSU continuera à porter ses exigences et ses propositions.

³³ Suppl. POUR n° 139, oct. 1999, p. 9

³⁴ Ibid., p. 16

³⁵ Elle doit succéder à Gérard Aschieri au secrétariat général de la FSU au prochain congrès. UA enjeux, n° 207, octobre 2009, p. 17

³⁶ **Motion de congrès du thème 1**

IV-3.3. La FSU entend obtenir des ministres de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur des engagements correspondant à ses demandes sur l'année de stage, le devenir et les moyens des IUFM (et centres de formations d'enseignants relevant d'autres ministères), le cadrage national des masters, l'articulation concours et masters, les prérecrutements, la résorption de la précarité afin d'obtenir une tout autre réforme permettant une véritable amélioration de la formation et du recrutement des enseignants.

C'est pourquoi, la FSU revendique :

- Un **recrutement par concours national, au même niveau pour tous**, afin d'éviter le décrochage PE / Certifiés / PLP/ PEPS et CPE ;
- Une **programmation pluriannuelle des recrutements** avec un nombre de postes correspondant aux besoins et à une réelle ambition pour le service public d'éducation, afin d'éviter le recours aux précaires ;
- Des **formations adossées à la recherche** qui doit être développée, tant au niveau des disciplines qu'au niveau didactique, pédagogique et professionnel ;
- Une **élévation de la qualification tant disciplinaire (ou pluridisciplinaire) que professionnelle de tous les enseignants des premier et second degrés et des CPE, reconnue par un master** ;
- Une **année de fonctionnaire stagiaire pour les lauréats de concours de l'éducation nationale qui soit une véritable année de formation** et d'entrée progressive dans le métier avec un service d'enseignement réduit de 2/3 qui permette un aller/retour entre la pratique professionnelle et l'analyse des pratiques ;

questions font encore débat. Outre la place du concours et l'articulation avec les masters, la « réflexion au sein de la FSU et entre les syndicats concernés » devra porter notamment sur les « rapports entre disciplinaire et professionnel », les « cursus depuis le préprofessionnel et l'entrée dans le métier », « l'évolution de la structure IUFM dans la coopération inter-universitaire »... Bref un menu copieux pour que le travail intersyndical débouche sur des assises de la formation de la FSU !

-
- Des décharges de service et des formations pour les formateurs de terrain : « tuteurs » dans les établissements du second degré et maîtres formateurs du premier degré ;
 - Le **maintien et le développement du potentiel de formation** et en particulier des équipes pluricatégories de formateurs, le maintien des sites de formation, tout particulièrement les IUFM, pour la formation initiale et continue. Dans le cadre du projet de formation des enseignants porté par la FSU, le rôle des IUFM, réelles composantes des universités, doit être réaffirmé : c'est celui de contribuer à la conception des masters, leur mise en oeuvre et leur validation ainsi qu'à la formation après le concours. Ceci en coopération entre toutes les universités d'une même académie ;
 - Une carte des formations qui permette la préparation de tous les concours, garantis sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur les IUFM ; – Le maintien et le développement des formations spécialisées (CAPA-SH dans toutes les options, DDEAS...) ainsi que des assurances sur le devenir des centres de formation ASH et de l'ensemble des formations spécialisées dans le nouveau cadre universitaire de formation des maîtres ;
 - Le recrutement au niveau du master 2 de psychologie des COPsy et psychologues scolaires. Dans le cadre du recrutement interne (conformément à la loi de 1985 sur le titre de psychologue), la formation doit être organisée afin de permettre aux enseignants d'accéder à la préparation des diplômes requis.

IV-3.4. Cela impose :

- Un **cadre national de la formation et des masters** (volume horaire conséquent, contenus, nature et progressivité des stages...)
- L'intégration, à côté des connaissances disciplinaires, **d'éléments pré-professionnalisants dans le cursus universitaire dès la licence** ;
- Une **« formation pré-professionnalisante »** qui comporte de véritables stages (observation, pratiques accompagnées) encadrés tant par un formateur de terrain (maîtres formateurs avec décharges de service et maintien des réseaux d'écoles d'application pour les écoles, enseignants dans l'établissement dans le second degré) que par des formateurs /enseignants de l'IUFM et de l'université. Tous les stages doivent être intégrés aux contenus de formation et non répondre à des impératifs gestionnaires. Les étudiants ne doivent pas servir de moyens d'enseignement ni de remplacement ;
- Une **entrée progressive dans le métier lors des deux premières années** après titularisation ;
- Un développement de la formation initiale et continue des formateurs, formation qui doit être qualifiante ;
- Le développement et la diffusion des recherches en éducation, une place spécifique et reconnue de l'INRP rénové et doté de moyens nouveaux.

IV-3.5. Pour les étudiants, la FSU revendique :

- Des aides matérielles et financières significatives, une allocation d'autonomie et des pré-recrutements les assimilant à des fonctionnaires stagiaires, pour rendre attractives et plus accessibles les voies qui mènent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et pour assurer la démocratisation et la diversité sociale dans nos professions ;
- Les concours doivent rester ouverts à tous (et pas seulement aux pré-recrutés), pour rendre possibles des choix tardifs et des reconversions ;
- La réorientation universitaire doit rester possible ;
- **Tous les masters doivent permettre la double finalité d'insertion professionnelle et de poursuite d'études au niveau Doctorat** ;
- Les débouchés professionnels autres que l'accès aux métiers de l'enseignement doivent être identifiés et clairement proposés aux étudiants.

Ces points font accord dans la FSU.

Conclusion provisoire

1- Du côté des causes, on explique cette situation en 2010, exactement de la même manière qu'en 2001 : « pour partie le fruit de l'histoire du système éducatif, de cultures professionnelles et de pratiques différentes » La résolution est refilée aux SN, constat que la mayonnaise fédérale ne peut prendre qu'avec eux. Parmi les 3 piliers de la FSU, celui des SN s'affirme encore une fois comme le plus déterminant. Lequel bloque ? Le SNES est obligé de mettre de l'eau dans son vin au sujet de la professionnalisation mais ne peut reculer sur le master. En tout cas il est conduit à faire attention à ne pas se montrer trop directif³⁷. Mais l'intransigeance du SNESup ne pousse pas au compromis.

2- UA aurait dû opérer les synthèses nécessaires. L'essai fut tenté à bien des reprises, mais sans succès. C'est la logique des SN qui a primé en son sein : leurs positions défilent dans la revue. En juillet 2010, le SNESup ferme la marche sous la plume de Michelle Lauton qui rappelle que le retrait de la réforme et de ses textes s'impose, plus que jamais. Les votes du SNES et du SNEP au CTPM lui restent toujours en travers de la gorge. Et elle conclut : « Le débat en UA reste à faire ». On semble faire du surplace. En serait-on resté au constat que faisait UA au début des années 1980 dans sa brochure « Quelle école, quelle formation pour les maîtres ? » qui juxtaposait seulement « l'état actuel des réflexions menées par divers camarades sur quelques points importants » ?

3- Ajoutons que ces divergences sur la formation des maîtres ont eu aussi pour conséquences de mettre en difficulté la FSU pour construire un projet éducatif qui rassemble.

4- Vérification que la formation des maîtres est bien au coeur de tous les enjeux dans le système éducatif et même la fonction publique. C'est un nœud de blocage pour la vie fédérale et ses structures.

Querelles qui peuvent apparaître byzantines à l'extérieur mais aussi à l'intérieur notamment pour les non-enseignants ?

³⁷ Le secteur Fdm du SNES est en grande difficulté au moment où la mastérisation arrive. Depuis le début des années 2000, il a perdu ses responsables expérimentés (Jean-Maillard, Régine Michel-Hauserman, Odile Cordelier) et une partie de l'équipe qui s'était construite dans la deuxième partie des années 90. Il se reconstruit difficilement à partir de 2005, avec des militants nouveaux, pas forcément très aguerris aux luttes politiques. L'arrivée d'Emmanuel Mercier à la tête du secteur est le résultat d'un concours de circonstances lié notamment à la décision de Francis Valenti, ancien du secteur, de quitter ses responsabilités syndicales. E. Mercier n'a d'ailleurs eu que très peu de marge de manœuvre, compte tenu du poids politique du dossier, directement géré par le secrétariat général]

Annexe 1- Rappel de quelques épisodes majeurs après 1968 dans la FEN :

Après 1968, durant les années 1970, la Fédération connut une intensification des oppositions sur le sujet des maîtres, aggravée par les oppositions de tendances, notamment entre les deux principales, UID et UA³⁸. D'un côté le SNI, devenu SNI-Pegc en 1974, réussit à faire avaler à la majorité UID son projet d'Ecole fondamentale (avec des maîtres polyvalents recrutés à bac+3), que la FEN intégra dans son projet d'Ecole de l'éducation permanente (1977). De l'autre les syndicats à majorité UA (SNES, SNEP, SNESup, SNPEN) établirent un accord dès 1971³⁹, prolongé par les conclusions du colloque de 1973, « Former des maîtres de notre temps », auxquelles le SNI-UA se rallia.

En 1979, l'annonce de porter la formation des instituteurs à trois années après le bac, dans les E.N., avec un CAP reconnu comme équivalent du DEUG, put satisfaire le SNI-PEGC - et même U-A/SNI. Le SNES s'en félicita également mais il en tirait argument pour estimer que « l'élévation, l'amélioration et l'unification » de la formation des maîtres du second degré au niveau maîtrise ne saurait attendre⁴⁰.

Les rapports avec la majorité de la FEN se tendirent encore un peu plus à la fin de la décennie quand le SNES constitua un front du second degré appuyé sur une plate-forme unificatrice, dans l'objectif d'un corps unique de maîtres et la constitution d'un grand syndicat du second degré, objectif rendu crédible par la décision de Beullac de ne plus recruter de PEGC⁴¹.

L'arrivée de la gauche au pouvoir après l'élection de 1981 n'atténua pas les tensions avec la réanimation du recrutement des PEGC par Savary et ses projets sur les services et un nouveau de professeurs licenciés⁴².

³⁸ Voir ma contribution « La formation des maîtres du second degré (1967-1973) : un enjeu déterminant dans la FEN » in *La Fédération de l'Education nationale (1928-1992). Histoire et archives en débat*, Septentrion, 2010

³⁹ Extraits : Première étape

- formation en 3 années après le bac des instituteurs des cycles préscolaire et élémentaire, conduisant sous la responsabilité de l'enseignement supérieur – avec la participation des formateurs actuels – à une qualification scientifique des niveaux DUES-DUEL, et assurant une qualification pédagogique à partir d'un enseignement théorique, d'expériences pédagogiques et de stages.

- formation de même durée (5 ans) et de même niveau (maîtrise complétée par une solide formation pédagogique) de tous les maîtres du second degré enseignant dans les 1er et second cycles « longs » et « courts » et pour toutes les disciplines (économiques, techniques, artistiques et d'éducation physique en particulier).

- mise en place d'instituts de préparation à la recherche et à l'enseignement supérieur par la formation en 3 années après la maîtrise – niveau de 3e cycle et formation professionnelle – des enseignants-chercheurs du supérieur, et déblocage des carrières.

⁴⁰ Voir ma contribution au colloque sur la naissance de la FSU

⁴¹ Front du second degré animé par le SNES et le SNEP (avec le SNC et le SGEN (révulsif pour le SNI) et avec le SNETP-CGT (révulsif pour le SNETAA), générateur de semaines d'actions et de grèves unitaires durant tout le printemps 1980. En partant de l'objectif de la création d'un corps unique de maîtres, le SNES était alors l'artisan principal d'une plate-forme unificatrice, résumée dans « Elever, améliorer, unifier le niveau de la formation des maîtres », à mettre en rapport avec le projet du SNES d'un grand syndicat du second degré dans la FEN.

Après les accords FEN-Beullac de 1979 qui suscitèrent un tollé de critiques de la part de tous les minoritaires, A. Henry et ses collaborateurs apportèrent des adaptations au projet fédéral d'Education permanente en mars 1981: sur la formation des maîtres, apparut la référence « niveau de la maîtrise ». En mars 1981, l'annonce par le ministre Beullac de ne plus recruter de PEGC mit le feu aux poudres. Le SNES paraissait avoir marqué des points décisifs ; son projet de constitution d'un grand syndicat du second degré dans la FEN, accueillant y compris les PEGC en quête d'intégration dans le nouveau corps unique qu'il revendiquait, devenait crédible. Guy Georges menaçait alors le SNES « communiste » d'exclusion.

⁴² Savary ranima le recrutement des PEGC. Mais en même temps la revendication du SNI-PEGC sur la formation des maîtres évolua au congrès de juillet 1981 : la maîtrise « spécifique ».

La polémique SNI-PEGC/SNES à l'été 1983 à propos du mémoire du SNES sur la formation des maîtres remis à Savary fut vive. Le SNES insistait alors sur le thème de « l'investissement éducatif » et des qualifications. Il mettait de plus en plus l'accent sur le métier d'enseignant, l'ouverture plus nette au débat pédagogique et à la recherche (revue Degrés en 1984-86).

Le congrès fédéral de La Rochelle en 1988, aggrava encore les dissensions. 7 syndicats (SNES, SNEP, SNPEN, SNCS, SNESUp, SNETAP, SNPCEN) demandèrent que le texte, contraire à leurs mandats, ne soit pas mis au vote.

Après le congrès, le SNES fit une 1ère analyse considérant comme une « nouvelle Vulgate (...) imposée à la hussarde », un projet « qui évince les agrégés du second degré, qui situe le niveau du recrutement de tous les enseignants en-dessous de la licence, qui situe l'objectif final de la revalorisation à l'indice 725, soit une cinquantaine de points en-dessous de ce que demande le SNES pour les certifiés... »

L'EE parlait de recentrage de la fédération: le projet fédéral « s'adapte aux changements des qualifications découlant des hypothèses patronales considérées comme inévitables ». De ce point de vue, l'EE partageait pour l'essentiel les critiques d'UA mais reprochait au SNES de « se retrancher dans la défense des intérêts propres au second degré, à UA, de ne répondre à l'offensive fédérale que par une stratégie de dissuasion (...) qui ne sera pas plus efficace qu'une ligne Maginot. »

Savary se décida à la rentrée 1983 : 18 + 3 pour les services des PEGC mais aussi pour ceux des certifiés des collèges ; maintien du recrutement des PEGC et formation des instituteurs et d'un corps de professeurs licenciés distinct de celui des certifiés à bac + 4. Inacceptable pour le SNES !